

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Sylvie MOREAU, Corinne GILLES, Nicole POMPEIGNE, et Karine RAGU et Messieurs Claude BRIAND, Claude de GANAY, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe PAYARD, et Philippe THIERRY formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents</u>: Mesdames Marie-Thérèse FORESTIER (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT) et Annie VADENNE (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIE) et Monsieur Michel QUENARDEL (pouvoir à Madame Madeleine FRANCHINA)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2016.

DELIBERATION N° 2016-68

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Décision n°2016-8 du 9 juin 2016 : Un marché pour la fourniture d'une tondeuse autoportée est conclu avec l'entreprise EQUIP'JARDIN VAL DE LOIRE.

Le montant du marché est fixé comme suit :

Tondeuse : 19.892,05 € HT

Carte grise : 73,60 €

DELIBERATION N°2016-69

Conclusion d'un contrat d'apprentissage avec Monsieur Vincent GIDEL

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat d'apprentissage d'une durée d'un an avec Monsieur Vincent GIDEL, lequel effectuera un apprentissage au sein des services techniques à la rentrée de septembre 2016 en vue d'obtenir un CAP travaux paysagers.

DELIBERATION N° 2016-70

Travaux de voirie divers Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour la réalisation de travaux de voirie a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il propose d'attribuer le marché à l'entreprise VAUVELLE pour un montant HT de 130.970 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Sortie jeunes - Tarifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une sortie sera organisée, en faveur des jeunes dampierrois âgés de 10 à 17 ans, au complexe Rococo à SARAN le 26 octobre prochain.

Il ajoute que l'intégralité des frais de transport sera prise en charge par la commune et précise que le coût du billet d'entrée s'élève à 19.20 € par enfant.

Le Conseil municipal fixe le montant de la participation des familles à 12 € par personne.

DELIBERATION N° 2016-72

Tarifs des tickets de cantine

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des tickets de cantine qui sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2016-2017 :

catégorie A (enfant de l'école élémentaire):

3.10 €

catégorie B (enfant de l'école maternelle et famille ayant 3 enfants mangeant

journellement):

2.90 €

catégorie C (adultes) :

5€

DELIBERATION N°2016-73

Exonération de loyers

Le Conseil Municipal décide d'exonérer, pour les années 2015 et 2016, la société CELOU CREA du paiement de ses loyers commerciaux à hauteur de la somme de 674,53 €.

DELIBERATION N° 201-74

Résiliation anticipée d'un bail commercial

Le Conseil Municipal accepte la résiliation anticipée du bail commercial consenti à la société NUVIA SUPPORT pour l'immeuble communal sis 7 rue Nationale à la date du 31 mai 2016.

DELIBERATION N° 2016-75

Répartition du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 2016

Le Conseil Municipal adopte une répartition dérogatoire libre » du FPIC comme suit :

Prélèvement de l'ensemble intercommunal : 1 829 162 €			
	Prélèvement de droit commun	Prélèvement dérogatoire libre	
Part EPCI	- 874 198 €	- 1 280 413 € (70%	
Part communes	- 954 964 €	- 548 749 € (30%)	
Bonnée	- 42 293 €	- 24 303 €	
Les Bordes	- 116 707 €	- 67 063 €	
Bray en Val	- 97 316 €	- 55 920 €	
Dampierre en Burly	- 311 643 €	- 179 079 €	

Germigny des Prés	- 44 995 €	- 25 855 €
Ouzouer sur Loire	- 192 548 €	- 110 643 €
St Aignan des Gués	- 21 879 €	- 12 572 €
St Benoit sur Loire	- 127 583 €	- 73 313 €
	- 954 964 €	- 548 749 €

Demande de subvention à la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt au titre des fonds de concours pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant

Le Conseil Municipal sollicite une aide de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt au titre des fonds de concours pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment sis 8 rue Jules Audry.

DELIBERATION N° 2016-77

Convention de distribution d'eau avec le Syndicat des Eaux de Boismorand – Les Choux – Langesse

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le lieudit Les Trois Evêques, situé sur la commune de Dampierre-en-Burly, ne peut être alimenté en eau par la commune. Son alimentation est assurée par le Syndicat des Eaux de Boismorand-Les Choux-Langesse.

Il donne ensuite lecture d'une convention rédigée par le Syndicat des Eaux qui précise les droits et obligations de chacune des parties et propose à l'assemblée d'en approuver les termes et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition

DELIBERATION N° 2016-78

Conclusion d'un Contrat Unique d'Insertion

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure une convention avec l'Etat (POLE EMPLOI) afin de pouvoir recruter Monsieur Jacky SIGURE, en octobre 2016, au moyen d'un contrat unique d'insertion. Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une durée d'un an. Il ouvre droit à une aide financière de l'Etat versée mensuellement.

DELIBERATION N° 2016-79

Installation de douches dans la salle de musculation Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des douches vont prochainement être installées dans la salle de musculation sise Place de l'Eglise.

Ces aménagements nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée en mairie.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

Ravalement de façades

Modification des modalités d'attribution de la subvention communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 29 février 1996, il a été décidé de mettre en œuvre un programme de ravalement de façades afin d'aider les particuliers à améliorer leur habitat et contribuer à l'embellissement de la commune dans le périmètre de protection et de mise en valeur du château. Ce programme concerne uniquement les façades sur rues.

Le Conseil Municipal modifie les modalités d'attribution de la subvention communale susvisée et le barème applicable comme suit :

Modalités d'attribution :

- Les demandes d'aide doivent être adressées en mairie avant le début des travaux et après le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme,
- Seules sont concernées les façades sur rues des habitations situées dans le périmètre de protection figurant dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 mai 2007,
- Les portes et les fenêtres sont exclues du calcul des surfaces à traiter,
- La subvention est réduite de 50 % quand les travaux sont exécutés par le propriétaire sans l'intervention d'une entreprise
- La subvention peut être accordée tous les 3 ans pour le lavage haute pression et tous les 10 ans pour les autres types de ravalement

Barème :

-	lavage haute pression	1,55 € le m2
-	lavage haute pression + peinture	6,10 € le m2
-	lavage haute pression + reprise d'enduit + peinture	7,65 € le m2
-	piquage + dégrossi complet + enduit + peinture ou crépi	10,70 € le m2

DELIBERATION N° 2016-81

Budget de la commune- Décision modificative n°3

Le Conseil municipal accepte d'effectuer les ajustements de crédits suivants constituant la décision budgétaire modificative n°3 :

Article	Objet	Dépenses	Recettes
7419	Reversement sur DGF	+ 15.000 €	
73925	FPIC	- 14.300 €	
777	Subventions d'investissements transférées au compte de résultat		+ 700 €
TAL .		+ 700 €	+ 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Objet	Dépenses	Recettes
139	Subventions d'investissements		
	transférées au compte de résultat	+ 700 €	
1313	Subv.d'équipement transférables -	+ 85 €	
	Départements		
2188	Autres immos corporelles	- 785€	
TOTAL		0 €	0 €

Création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale Adhésion de principe

Le Conseil municipal approuve le principe de la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale et le principe de l'adhésion à cette structure.

Suspension de séance à 21h00- Réouverture de séance à 21h02.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h05.

Le Maire

Serge MERCADIE

